

6 Mai 2006

# Des fantômes vivants

Martin McAnaney et Gillian Paterson

Des centaines de demandeurs d'asile sont pris au piège de la pauvreté, interdits de travailler, de percevoir des revenus des services sociaux. Ils sont rarement visibles excepté lorsqu'ils sont utilisés comme bouc émissaire des maux de nos sociétés.

Ils n'ont rien. Ils sont pauvres. Ils vivent sans aucune aide sociale, Ils sont interdits de travail. Ils vivent dans les marges de la société, ils sont oubliés, ils sont ignorés. Et pourtant...

Ces derniers mois, alors que le nombre des demandeurs d'asile vivant dans une totale pauvreté n'a cessé d'augmenter – on estime à 180 000 le nombre de demandeurs d'asile déboutés en Grande Bretagne – le malaise de beaucoup dans les paroisses catholiques, les écoles, les centres d'accueil pour réfugiés a augmenté, inquiets du sort des plus vulnérables, souvent avec de jeunes enfants et choqués par les attaques au vitriol de certains médias. Que peuvent faire les Catholiques qui se sentent concernés par cette question ?

D'abord, il est nécessaire de comprendre la loi concernant les demandeurs d'asile et le système en cause. La loi, telle qu'elle est conçue, est claire sur le sort des réfugiés à qui l'asile a été refusé. Une fois que tous les recours ont échoué, les demandeurs d'asile n'ont plus droit à aucun soutien. Dans certains cas, ceux qui proviennent de certains pays dans lesquels il serait dangereux de retourner comme le Zimbabwe ou la République Démocratique du Congo sont autorisés à rester même si leur demande a été refusée. Mais ils restent miséreux parce qu'ils sont interdits d'aide sociale.

Bien que l'état agisse dans le respect des normes qu'il a lui-même établi quand il abandonne à la rue les demandeurs d'asile, humainement leur situation est très difficile. De plus en plus de gens considèrent qu'il est impossible d'ignorer la souffrance de ces hommes et de ces femmes qui est en flagrant contraste avec l'opulence d'une grande partie de notre société. .

Ensuite, il est important de comprendre les déficiences des procédures qui ont conduit beaucoup de déboutés du droit d'asile dans cette situation. Il peut être trop tard pour aider des individus qui sont arrivés au bout du processus, mais des questions urgentes doivent être posées. Elles le sont, d'ailleurs, par des juristes éminents : Quelle a été la qualité du processus de décision auquel ont été confrontés les nouveaux arrivants ? Comment ont-ils été défendus ?

Enfin, il est vital de répondre aux besoins des réfugiés : nourriture, logement, et accès à des conseils juridiques sur leur situation. Au centre de réfugiés Notre Dame, dans le West End de Londres, comme dans beaucoup d'autres centres d'accueil, pour répondre à l'afflux de demandes, nous cherchons à offrir plus de nourriture, de vêtements, de possibilités de soins et d'intégration scolaire pour les enfants. Dans certaines paroisses de Londres, des prêtres ouvrent leur presbytère à des familles à la rue et d'autres ouvrent des locaux paroissiaux à des parents et des enfants sans ressource. Des écoles mobilisent l'aide des familles pour des réfugiés et récoltent de l'argent pour permettre aux enfants réfugiés de participer aux voyages scolaires. C'est une lutte parce que ces initiatives sont à contre courant dans la Grande Bretagne d'aujourd'hui.

Cependant, ces réponses à ces situations de grande détresse sont en cohérence avec deux piliers de l'enseignement social de l'Eglise : le principe de solidarité avec ceux qui souffrent où et quel qu'ils soient et le principe de subsidiarité qui appellent les individus et les communautés confrontés à la souffrance d'agir plutôt que d'attendre que les services concernés interviennent. Les individus et les groupes peuvent améliorer le sort des réfugiés : en les aidant matériellement ou en se comportant

comme les travailleurs sociaux qui en refusant de retirer leurs bébés et leurs enfants aux mères déboutées du droit d'asile empêchent de fait, leur expulsion.

Cette situation soulève une question encore plus radicale et complexe. Comment réagissons nous, nous citoyens, au fait de partager les rues de nos villes avec une armée invisible de fantômes vivants ? Comme l'écrivain et anthropologue catholique, René Girard, le montrait : la déshumanisation et la criminalisation de l'autre est une étape dans la recherche inconsciente d'un bouc émissaire pour les maux de notre société. Donc pour des hommes et des femmes responsables, la stigmatisation des réfugiés (ou de tout autre groupe) n'est possible que si la société parvient à se convaincre qu'ils sont, comme groupe, soit mauvais, soit moins qu'humain.

Si le public arrive à se convaincre lui-même que les réfugiés sont des animaux sauvages et dangereux avec des intentions criminelles et terroristes, il y a des raisons d'avoir peur. Mais bien sûr ce n'est pas vrai, nous stigmatisons les migrants non pour ce qu'ils sont, ce qu'ils ont fait ou ce qu'ils veulent faire mais parce que nous leur reprochons de vouloir vivre chez nous. Dès lors, nous pensons voir juste en les considérant comme des criminels et nous nous croyons dispensé de réagir avec compassion et humanement, lorsqu'ils sont maltraités.

Edwin Burke disait : "Pour que le mal triomphe, il suffit que les braves gens se taisent." Le sort des déboutés du droit d'asile et leurs enfants n'est pas seulement mauvais pour eux, il l'est aussi pour nous tous. Le principe du bien commun est un autre pilier de l'enseignement de l'Eglise. Ce ne sont seulement les victimes qui sont déshumanisées par cette situation, c'est nous tous qui acceptons quelque chose qui bien que légal est péché aux yeux de Dieu.

Le pape Jean-Paul II insistait sur la nécessité pour les chrétiens d'affronter les structures de péché dans lesquels ils se trouvent. C'est dans la nature des structures de péché d'être considérées comme normales. Elles ne sont pas faciles à percevoir et si nous les percevons, nous sommes comme paralysés, vaguement coupables, sentant instinctivement que quelque chose ne va pas, mais nous convaincant qu'il n'y a pas d'autre alternative. Mais Dieu ne nous paralyse pas, ne nous laisse pas sans possibilité d'action, ou ne nous enferme pas dans la culpabilité. Au contraire, Dieu nous motive, il nous aide à trouver notre route dans les ténèbres, il nous permet de voir le réel et d'y trouver des motifs d'espérance.

Une des contributions très importantes que nous pouvons faire, consiste à nous mettre au courant, avant qu'ils n'aient force de loi, des projets du gouvernement. Par exemple, il est possible de soutenir une amélioration proposée des conditions d'expulsion et de détention des réfugiés.

D'un autre côté, la nouvelle limite de 5 ans de travail continu imposée aux immigrants pour bénéficier d'un titre de séjour permanent crée de l'insécurité et rend l'intégration effective plus difficile. Cela pose aussi la question de l'inhumanité d'expulser des personnes qui, de bonne foi, se sont enracinées ici et y ont fondées des familles.

Nous pouvons aussi refuser la propagande qui considère tous les migrants comme une menace, comme dangereux. C'est un mythe que le gouvernement, l'opposition, les médias ont tous utilisé une fois ou l'autre. L'accepter, c'est trouver des excuses à la faim ; à la misère des personnes qui ont cherché refuge sur nos côtes. Ne cherchons pas à nous convaincre que ce que qui se passe aujourd'hui est moralement acceptable. C'est peut-être légal mais ce n'est pas juste !

*Martin McAnaney est un Père Mariste de la communauté de Notre Dame de France à Londres. Il travaille avec Gillian Paterson dans le centre d'aide aux réfugiés dépendant de la paroisse française de Londres.*